

DECRET N°81-92 du 24 Mars 1981

portant création du Comité National
de Supervision de la Conférence-Bilan
de l'École Nouvelle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé un Comité National de Supervision de la
Conférence-Bilan de l'École Nouvelle.

ARTICLE 2 - La composition du Comité est la suivante :

BUREAU :

- Président : Camarade MONTEIRO Armand,
- 1er Vice-Président : Camarade ZODEHOUGAN Edouard,
- 2ème Vice-Président : Camarade ALI TRAORE Moussa,
- Rapporteurs : Camarades - PLIYA Jean,
- OKOUDJOU Pierre-Claver et
- GOMEZ Michel,
- Secrétaires : Camarades - BEHANZIN A. André et
- HOUNSA Pierre-Claver.

MEMBRES :

- Tous les Membres de la Commission de l'Enseignement et de l'Alphabé-
tisation du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire
du Bénin,
- le Conseiller Technique à l'Education Nationale du Président
de la République,

.../...

- le Directeur Général du Ministère des Enseignements Maternel et de Base,
- le Directeur Général du Ministère des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel,
- le Directeur Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- le Directeur Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- le Directeur Général du Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire,
- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Enseignements Maternel et de Base,
- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel,
- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire,
- un Cadre du Ministère des Finances,
- un Cadre du Ministère de l'Information et de la Propagande,
- un Cadre du Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique et .
- un Cadre du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 - Le Comité a pour tâches :

- de faire la synthèse des documents envoyés par le Ministère des Enseignements Maternel et de Base, le Ministère des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- de préparer un document de base ainsi qu'un questionnaire qui seront discutés depuis la base jusqu'au sommet,
- d'élaborer un calendrier d'organisation du bilan et de revoir la liste des participants à la Conférence au niveau de l'Université Nationale du Bénin, du District, de la Province et au niveau national.

.../...

ARTICLE 4 - Le comité devra rendre compte au Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin des conclusions des travaux.

ARTICLE 5 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 6 - - MEMB-MEMGTP-MESRS 12 -
SGG 4 - SPD 2 - Autres Ministères 19 - Président Vice-Présidents
et Membres du Bureau + Membres du Comité 30 - -